

Lalle

Nom : Lalle  
Prénoms : François Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 6119  
Classe de mobilisation :

**ÉTAT CIVIL.**  
Né le 9 novembre 1885, à S. Pardoux la Boisselle canton de Paroche C<sup>te</sup>, département de la Corrèze, résidant à Paris, canton de la Seine, département de la Seine, profession de Garçon de Café, fils de Etienne et de Plaziat (nom de famille) domiciliés à S. Pardoux, canton de Paroche, département de la Corrèze.  
N° 58 de tirage dans le canton de Paroche Canillac.

**SIGNALLEMENT.**  
Cheveux : bruns, sourcils : bruns, yeux : bleus, front : large, nez : droit, bouche : normale, menton : plat, visage : ovale.  
Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : 1 m. 60 cent.  
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) : 3, militaire (2) :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal la 146<sup>te</sup> partie (indiquer la nature des dispenses) Don a b b e t

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Catégories, libérations, actions d'été, dispenses, etc.)  
Dingé au 152<sup>e</sup> Régiment inf le 7 octobre 1906  
appelé au corps le dit jour, immatriculé sous le n° 10264  
soldat de 1<sup>re</sup> classe, le 5 mai 1907, caporal le 25 juillet 1907  
Emploi en Congé le 25 septembre 1908. C. 10 c. accordé

Dans l'armée active.  
Indication des camps auxquels les jeunes gens sont affectés (V. le répertoire de page 102) : 152<sup>e</sup> d'Infanterie  
Dans l'armée active. Regiment Inf Lalle  
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Decidi  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Date.	Commune.	Subdivisions de région.	D'arrondissement.
11/01/1906	Paris Central	11 <sup>e</sup> arrondissement	R 334
10/2-1906	Paris 1 <sup>er</sup> arrondissement	1 <sup>er</sup> arrondissement	R 334
30-11-1907	Paris 1 <sup>er</sup> arrondissement	1 <sup>er</sup> arrondissement	R 334
10/11/1908	Paris 1 <sup>er</sup> arrondissement	1 <sup>er</sup> arrondissement	R 334
11/01/1909	Paris 1 <sup>er</sup> arrondissement	1 <sup>er</sup> arrondissement	R 334
11/01/1909	Paris 1 <sup>er</sup> arrondissement	1 <sup>er</sup> arrondissement	R 334

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
Rappelé à l'activité par décret de Mob<sup>a</sup> Gr<sup>a</sup> du 1<sup>er</sup> Aout 1914 incorporé le 1<sup>er</sup> Aout 1914 au 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie à la disposition de la division 1916, à l'effectif de la 1<sup>re</sup> Brigade de Réserve (Meuse).  
A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 100<sup>e</sup> Rég d'Infanterie du 24 Aout au 1<sup>er</sup> Sept. 1911  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 100<sup>e</sup> Rég d'Infanterie du 21 Mai au 10<sup>er</sup> Juin 1911  
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> au  
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le libéré du service militaire le

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'INDRE A ÉTÉ PASSÉ ELIX**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1886.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Apprenti.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Corrèze - Registre matricule - 232-89-1905 - [4-94]